

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Ardenne Metropole - Communauté d'Agglomération
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure avec négociation (phase candidature)
Référence :	25S43A
Date de mise en ligne :	Le dimanche 06 juillet 2025 à 16:50:01
Date de clôture :	Le lundi 08 septembre 2025 à 16:30:00
Titre :	Aménagement de la plaine de la Macérienne - Maitrise d'oeuvre paysagère
Descriptif :	<p>Consultation de maitrise d'œuvre paysagère afin de proposer un aménagement sur les 19Ha d'espaces verts permettant d'affirmer la nouvelle vocation de la Macérienne en tant qu'embarcadère de « la Meuse à vélo », un site locomotive d'un parcours touristique régional en bord de Meuse.</p> <p>Le montant de l'enveloppe prévisionnelle affecté aux travaux est fixé à 4 250 000 € HT, valeur juin 2025.</p>

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

[18/08/2025 à 10:37:55] Madame, Monsieur,
Les documents graphiques qui ont été transmis dans le dossier de consultation présentent quelques incohérences au niveau de la zone d'intervention, notamment concernant l'emprise de certaines constructions existantes.
Pourriez-vous éclaircir ce point ?
Vous en remerciant par avance,
Cordialement.

Questions / Réponses

[22/08/2025 12:05:20] Bonjour,

Une modification de la notice sera transmise courant de semaine prochaine pour supprimer les incohérences. Le périmètre de cette mission de maîtrise d'œuvre n'intègre pas les requalifications/reconversions du boulodrome Roger Mas et du Club-House du ROC. Toutefois, la maîtrise d'œuvre devra proposer des moyens d'intégration des verrues paysagères dans le site, par la mise en œuvre de masque végétal et/ou l'intervention sur les façades (remise en peinture, ...).

Cordialement,

[13/08/2025 à 13:31:21] Bonjour,

Pouvez-vous indiquer l'heure et le lieu exact du rdv pour la visite de vendredi 15 svp?

Merci.

[14/08/2025 16:58:37] Bonjour,

Des visites facultatives sur site sont proposées pendant le Cabaret Vert au choix, les :

- 15 août 2025 à 17h00

- 16 août 2025 à 17h00

- 17 août 2025 à 16h00.

Au préalable, il conviendra de prendre rendez-vous par mail auprès de Monsieur Paul WEBER -

paul.weber@ardenne-metropole.fr.

[11/08/2025 à 14:59:00] Bonjour,

Dans le RC, il n'est pas mentionné la remise d'une attestation de visite de site, ni un espace pour insérer les photos prises dans le mémoire. Comment et où pourrait-on ajouter ces éléments pour justifier de manière formelle notre présence ?

[14/08/2025 16:54:08] Bonjour,

La visite de site n'étant pas obligatoire au stade candidature, il n'est pas prévu de remise d'une attestation de visite.

Toutefois, la visite de site durant le Cabaret Vert nous semble être un atout sur lequel s'appuyer pour l'établissement des offres et de la prestation d'intention

[04/08/2025 à 09:04:25] Dans la liste des réponses aux questions, vous indiquez que l'estimation des travaux indiqué se base sur une étude préalable. Nous avons bien compris que celle ci sera diffusée au stade DCE.

Toutefois pour comprendre l'estimation des travaux et répondre parfaitement aux compétences demandées, pourriez vous nous donner une approche de la ventilation des montant des travaux ? L'approche budgétaire de l'ouvrage d'art au dessus de la Meuse avec une portée de 70/80 m nous semble important à connaître.

Pourriez vous également nous indiquer l'approche budgétaire pour la partie itinéraire cyclable Macérienne (zone 1 à 6) définie dans le programme.

Questions / Réponses

[07/08/2025 14:25:40] Bonjour,

'Voici une répartition sommaire des volumes financiers envisagés:

- espace de baignade en eau naturelle : 1 000 000 €
 - franchissement piéton de la meuse par passerelle suspendue ou ponton flottant : 500 000 €
- La solution de franchissement n'étant aujourd'hui pas encore fixée, ce poste est susceptible de varier
- Espace de guinguette : 500 000 €
 - Aménagements paysagers et ludiques généraux: 2 250 000 €

ATTENTION: l'itinéraire cyclable Macérienne (§2,2, de la note de présentation) intégrant l'aménagement des bords de remparts est un projet connexe hors périmètre de la consultation

Cordialement,

Service des Achats Responsables

[28/07/2025 à 10:48:04] Bonjour,

s'il y a une mission de MOE architecturale, il nous semble important d'en clarifier son montant de travaux et son périmètre. Pouvez-vous nous confirmer ce qui la compose ? Guinguette ? Sanitaires ? Quelle taille ? Quel programme/montant de travaux ? Pouvez-vous diffuser le programme architectural de l'opération? Quel est le montant de travaux alloué à la construction de ces bâtiments ? Confirmez-vous que ce montant de travaux archi fait partie de l'enveloppe de 4.25M€ht ? Dans ce cas et par équité, pouvez-vous diffuser à l'ensemble des candidats l'étude de faisabilité précisant le chiffrage global car au regard de votre programme et de l'enveloppe de travaux (qui inclurait donc également la construction de bâtiments) et sans ces précisions, cela met en balance les conditions de participation de candidats potentiels à cet appel d'offre. Merci pour votre compréhension

[14/08/2025 16:55:48] Bonjour,

Les travaux archi sont bien intégrés dans l'enveloppe globale. Le cahier des charges est susceptible d'évaluer, toutefois l'espace Guinguette (aménagement paysagers + constructions pour 500 000 €) doit comprendre:

- un espace de 50m² destiné au service de boissons et restauration rapide. Le volume doit répondre aux contraintes de transparence hydraulique (PPRi). Peuvent être envisagées les solutions s'appuyant sur une structure démontable ou déplaçable
- un espace DJ de 7m² couvert
- 2 toilettes sèches PMR
- les travaux VRD de viabilisation nécessaire à l'accueil de foodtruck
- un espace de restauration de 150m² de plancher dont à minima 75m² protégé du soleil et de la pluie
- Local de rangement du mobilier de restauration
- Espace de jeu pour enfants
- arceaux vélo, station de lavage/autoréparation, bornes de recharges batteries VAE/smartphone

Questions / Réponses

[22/07/2025 à 15:49:57] Bonjour, la note de présentation parle de viabilisation d'un espace guinguette, tandis que les réponses aux questions posées, évoquent le souhait de disposer de sanitaires, douches. Faut-il uniquement prévoir la viabilisation d'un espace guinguette ou intégrer la construction d'un local sanitaire dans la mission de maîtrise d'oeuvre? Pouvez-vous clarifier ce changement de programme?

Est-il possible dans ce cas de distinguer la part du budget alloué à l'architecture? Sera-t-il possible dans l'AE d'isoler le poste Permis de construire sous forme de mission complémentaire/option. Ce qui permettrait de déclencher uniquement en cas de besoin cette dépense publique (surface supérieure à 20m²)?

[24/07/2025 17:10:58] Bonjour,

*Il faut intégrer la construction d'un local sanitaire à la mission de maîtrise d'oeuvre.
Nous étudions la possibilité d'isoler le poste de permis de construire.*

Cordialement.

[22/07/2025 à 15:39:20] Bonjour,

A la lecture de votre programme, nous ressentons la volonté de mettre en œuvre un projet ambitieux qui nous motive particulièrement. Cependant sur base de nos expériences, il nous semble qu'il y ait un décalage entre le budget, le contexte et ces ambitions.

A ce stade nous identifions plusieurs éléments qui nécessitent des budgets conséquents :

- *La gestion éventuelle des sols pollués
- *La volonté de mettre en relation le site avec la berge nord implique la construction d'un ouvrage d'art au-dessus de la Meuse avec une portée de ±70/80m
- *Un espace ludique avec des jeux conçus sur mesure plus onéreux que des jeux issus de catalogue
- *La construction d'un espace guinguette, de sanitaires et douches
- *Potentiellement la requalification des berges au droit de l'espace baignade ans la Meuse
- *L'emprise globale du projet (15ha)
- * ...

Une étude de faisabilité a-t-elle été menée au préalable pour vous permettre d'aboutir à ce chiffrage?
Si oui est-il possible de la consulter par soucis d'équité entre candidats ?

[24/07/2025 17:07:20] Bonjour,

L'estimation se base bien sur une étude préalable. A ce stade, le surcoût lié aux potentielles dépollutions reste difficile à évaluer. Les études postérieures seront intégrées au DCE qui sera transmis aux équipes admises à remettre une offre.

Cordialement.

Questions / Réponses

[21/07/2025 à 17:23:12] Bonjour,

Pour renseigner le Cadre de Réponse du Candidat, pour les références des autres membres du groupement, souhaitez-vous que l'on présente 3 références par membre du groupement (donc par société juridique) ou 3 références par compétence demandée au RC ? Sachant que certaines sociétés peuvent porter plusieurs compétences, elles ne pourraient présenter que 3 références pour l'ensemble des compétences apportées.

Cordialement,

[24/07/2025 17:04:49] Bonjour,

Il est demandé 3 références supplémentaires pour l'ensemble du groupement, hors paysagiste concepteur.

Cordialement.

[21/07/2025 à 11:04:46] Bonjour, dans le détail des missions, n'apparaît aucune mission liée à une MOE architecturale. Les sujets d'insertion urbaine dont vous faites mention en réponse à une question, sont classiquement intégrés aux missions ordinaires qui sont aussi portées par un urbaniste et/ou un paysagiste. Maintenez-vous l'exigence concernant un architecte dans l'équipe sachant qu'il y a déjà un urbaniste ainsi qu'un paysagiste ? Pouvez-vous préciser l'expertise architecturale attendue ? S'agit-il de construire la guinguette ; donc d'une mission de MOE architecturale, dont le montant de travaux serait inclus dans ce projet ? Merci par avance pour votre réponse. Bien cordialement

[24/07/2025 17:00:24] Bonjour,

Nous maintenons l'obligation d'avoir un architecte au sein de l'équipe afin d'assurer la qualité architecturale des éléments et l'établissement des dossiers d'autorisation d'urbanisme nécessaires. Le projet intégrera bien la conception et le suivi de la réalisation de la guinguette.

Cordialement.

[17/07/2025 à 11:07:58] Clarification sur la nécessité de faire intervenir un architecte inscrit à l'Ordre

Bonjour,

Dans l'une de vos réponses, vous indiquez :

« Le programme d'aménagement intégrera une guinguette ainsi que des services liés à la baignade (sanitaires, douches, etc.) dont l'enjeu d'intégration urbaine justifie la présence d'un-e architecte. »

Ces types d'aménagements peuvent également être conçus et intégrés par un urbaniste.

Dans le cas où une agence de paysage dispose en interne de compétences en urbanisme ainsi que d'architectes non inscrits à l'Ordre, est-il néanmoins possible de répondre à la consultation sans architecte inscrit à l'Ordre ?

Nous vous remercions par avance pour votre retour.

Questions / Réponses

[22/07/2025 08:34:02] Bonjour,

Nous maintenons l'obligation d'avoir un architecte au sein de l'équipe afin d'assurer la qualité architecturale des éléments et l'établissement des dossiers d'autorisation d'urbanisme nécessaires.

Cordialement,

[17/07/2025 à 10:59:39] Bonjour,

Dans le support PPT, il est précisé : « Il convient de produire une diapositive par compétence. »
Pourriez-vous nous préciser ce qu'il convient d'entendre par cette formulation ?

Deux interprétations sont possibles de notre côté :

Faut-il comprendre qu'il s'agit de présenter un CV par compétence, soit une diapositive dédiée à chaque domaine d'expertise (paysage, architecture, ingénierie VRD, etc.) ? Dans ce cas, préférez-vous que nous mettions en avant le directeur d'études ou le chef de projet pour chaque compétence ?

Ou bien faut-il prévoir un CV par compétence pour chaque membre du groupement ? Par exemple, pour l'agence de paysage : un CV pour le paysagiste, un pour le directeur d'études, un pour l'urbaniste, un pour le chef de projet, un pour le chargé de projet, etc., et ce, pour l'ensemble des membres du groupement ?

[22/07/2025 08:30:43] Bonjour,

Vous pouvez présenter un CV par interlocuteur impliqué dans le travail de la maîtrise d'œuvre (directeur, chef de projet,...) en rappelant les compétences portées par le membre.

Cordialement,

[15/07/2025 à 10:43:43] Bonjour,

Dans votre réponse du 07/07 vous indiquez que la présence d'un architecte est nécessaire pour "intégrer(a) une guinguette ainsi que des services liés à la baignade (sanitaires,douches, etc.)". Une équipe composée de paysagistes et d'urbanistes étant en capacité de garantir "l'intégration urbaine" de ces équipements confirmez-vous la nécessité d'intégrer un architecte dans l'équipe ?

Ou exigez-vous la présence d'un architecte pour dessiner ces éléments ?

Cordialement,

[22/07/2025 08:30:06] Bonjour,

Nous maintenons l'obligation d'avoir un architecte au sein de l'équipe afin d'assurer la qualité architecturale des éléments et l'établissement des dossiers d'autorisation d'urbanisme nécessaires.

Cordialement,

Questions / Réponses

[15/07/2025 à 10:36:17] Les oeuvres artistiques et les folies évoquées dans le programmes font-elles parties de la mission de MOE ?

L'équipe de MOE aura a les concevoir, les mettre en place ou définir des lieux d'installation dans le projet ?

[22/07/2025 08:29:34] Bonjour,

Le programme intègre la conception/établissement du cahier des charges nécessaire et la mise en place d'œuvres permettant de rendre le site unique.

Cordialement,

[15/07/2025 à 10:33:25] Bonjour,

Compte tenu des congés une autre session de visite est-elle envisagée ?

D'avance merci,

[22/07/2025 08:28:56] Bonjour,

Aucune autre date de visite ne sera proposée. Je vous rappelle que cette visite est facultative. Rien n'oppose à une visite libre du site sans la présence de la maîtrise d'ouvrage.

Cordialement,

[11/07/2025 à 10:03:46] Dans l'article 24, les dates de visite sur site sont les vendredi 15 (férié), samedi 16 et dimanche 17 août 2025. Ne s'agit-il pas d'une erreur ? et que cela concerne le mois de septembre ?

Dans l'attente de votre retour et avec nos remerciements.

[11/07/2025 14:52:52] Bonjour,

Les dates de visites inscrites au RC sont confirmées et sont volontairement fixées durant le festival Cabaret Vert.

Cordialement,

[10/07/2025 à 13:56:18] Bonjour

Pouvez-vous nous indiquer quelles sont les attentes concernant l'architecte.

D'avance merci.

VP

[11/07/2025 08:44:45] Bonjour,

Le programme d'aménagement intégrera une guinguette ainsi que des services liés à la baignade (sanitaires, douches, etc.) dont l'enjeu d'intégration urbaine justifie la présence d'un-e architecte.

Cordialement,

Questions / Réponses

[10/07/2025 à 11:09:23] Bonjour,

Q1. L'article 17 du RC donne des informations contradictoires quant à la possibilité pour un même opérateur (hors BE environnement) de présenter des candidatures dans plusieurs groupements en tant que cotraitant : « un opérateur économique (cotraitant) ne pourra être présent dans plus d'un groupement appelé à participer à la consultation. A défaut les candidatures seront déclarées irrecevables. »

et quelques lignes plus loin « un même opérateur économique (bureau d'études, architecte, BET, etc.) peut présenter sa candidature dans plusieurs groupements, en tant que mandataire ou membre (...) »

Que doit-on comprendre ?

Merci.

[11/07/2025 08:44:03] Bonjour,

Il est impossible pour un opérateur d'être présent dans plusieurs groupements (mandataire et cotraitant), sauf pour la compétence ingénierie environnementale, pour laquelle l'opérateur pourra être présent dans 3 groupements.

Dans le cas unique de la compétence ingénierie environnementale :

"Un même opérateur économique (bureau d'études, architecte, BET, etc.) peut présenter sa candidature dans plusieurs groupements, en tant que mandataire ou membre, à condition de démontrer, à la demande du pouvoir adjudicateur, sa capacité à présenter des offres distinctes et autonomes, [...] Les opérateurs économiques sont donc invités à la plus grande transparence dans leur organisation interne et leurs choix de groupement".

Le RC a été modifié dans ce sens (version n°2).

Cordialement,

[09/07/2025 à 09:44:36] Bonjour,

1- L'évaluation environnementale est-elle déjà réalisée ou devons-nous la prévoir dans notre offre ?

2- Quel niveau de réponse sera demandé dans le cadre de l'offre (intention, esquisse...) ?

3- Qu'entendez-vous par Projet d'Intérêt Stratégique (PIS) ?

Merci d'avance,

Cordialement

Questions / Réponses

[11/07/2025 08:41:37] Bonjour,

1- L'évaluation environnementale sera à prévoir dans le cadre de l'offre

2- Le rendu sera une prestation d'intention dont l'objectif sera de proposer une interprétation des enjeux ainsi des grands principes d'intervention à l'aide de quelques documents graphiques. Le rendu n'équivaudra pas à un stade ESQUISSE

3- Un projet d'intérêt stratégique est un projet, qui peut être de nature résidentielle, patrimoniale, industrielle, économique, commerciale, agricole ou autre, dont l'intérêt est justifié au regard des enjeux socio-économiques et territoriaux qu'il porte. Le dossier à constituer en lien avec les services de l'Etat, doit permettre de comparer les bénéfices économiques, environnementaux, sociétaux et territoriaux attendus du projet aux coûts et dommages directs et indirects induits par le risque inondation et ainsi doit permettre d'apprécier l'intérêt stratégique du projet.

Cordialement,

[07/07/2025 à 17:51:59] Bonjour,

nous avons bien noté qu'une rime 6 000 € TTC serait remise au niveau de l'offre. Pourrions-nous savoir quel niveau de rendu sera demandé ?

Merci d'avance
cordialement

[11/07/2025 08:40:33] Bonjour,

Le rendu sera une prestation d'intention dont l'objectif sera de proposer une interprétation des enjeux ainsi des grands principes d'intervention à l'aide de quelques documents graphiques. Le rendu n'équivaudra pas à un stade ESQUISSE.

Cordialement,

[07/07/2025 à 12:23:35] 1- Périmètre d'intervention: Le périmètre indiqué page 2 de la note de présentation n'inclut notamment pas l'itinéraire cyclable présenté page 4. Or pages 12 et 13, on semble lire que cet aménagement est inclus dans la présente consultation. Pouvez-vous préciser le périmètre d'intervention et les éléments d'aménagement concernés par la présente consultation?

2- Compétences: dans la continuité de la question précédente, pouvez-vous préciser les raisons de la présence nécessaire de l'architecte, du BE ouvrage d'art?

3- Pouvez-vous préciser les attentes de rendus au niveau de l'offre, correspondant au 6 000 € TTC?

Questions / Réponses

[11/07/2025 08:39:02] Bonjour,

1- Le périmètre d'intervention est bien celui représenté en jaune page 2, puis en vert page 9. Les aménagements et services mentionnés comme faisant partie de la présente consultation (page 13) seront bien circonscrits à ce périmètre et concerneront arceaux, totem d'autoréparation, etc.

2- le programme d'aménagement intégrera une guinguette ainsi que des services liés à la baignade (sanitaires, douches, etc.) dont l'enjeu d'intégration urbaine justifie la présence d'un-e architecte. l'enjeu de franchissement de la Meuse, auquel devra répondre la future maîtrise d'oeuvre, suggère une compétence d'ingénierie en ouvrage d'art.

3- Le rendu sera une prestation d'intention dont l'objectif sera de proposer une interprétation des enjeux ainsi des grands principes d'intervention à l'aide de quelques documents graphique. Le rendu n'équivaudra pas à un stade ESQUISSE

Cordialement,